

**COMMUNE DE FREGOUVILLE****Extrait du registre des délibérations****N° 23-2025****Objet : EMPRUNT PRÊT RELAIS**Nombre de membres en  
exercice : 11Nombre de membres  
présents : 8Nombre de suffrages  
exprimés : 9Votes  
POUR : 9 CONTRE : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de FREGOUVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur DAROLLES Jean-Claude, Maire.

**Date d'envoi de la convocation** : 05/09/2025.**Présents** : Mesdames et Messieurs : DAROLLES Jean-Claude, DALDOSSO Michel, CAUBET Bernard, DUPOUX Florian, CUVILLIER Pascale, PERES Nicolas, ARIES Eric, BAYONNE Nicolas.**Absents et excusés** : DESSOLAS Charly, ARIES Marlène, PINAREL Cynthia.**Procurations** : Mme ARIES Marlène a donné procuration à M ARIES Eric.**Secrétaire de séance** : Mme CUVILLIER Pascale.

\*\*\*\*\*

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de 276 534 EUR.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par La Banque Postale (en annexe à la présente délibération dont elle fait partie intégrante), et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

**Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt-relais**

Prêteur	La Banque Postale
Objet	Préfinancer pour les travaux de réfection de l'école élémentaire et de l'ALAE
Nature	Prêt relais
Montant	276 534 EUR


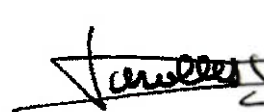
Durée	3 ans à compter de la date de versement des fonds
Taux d'intérêt	3.70% l'an
Base de calcul des intérêts	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine
Date de versement des fonds	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 05 novembre 2025.
Garantie	Néant
Commission d'engagement	553.07 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Modalités de remboursement anticipé	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires
Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en ligne »

## Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt-relais décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire, Jean-Claude DAROLLES**



La présente délibération a été délibérée et signée le 12 septembre 2025.  
Certifiée et rendue exécutoire par le Maire le 12 septembre 2025.